

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2006

MODIFICATION DE LA LOI SUR LE MÉDIATEUR - (n° 3392)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1 Rect.

présenté par
M. de Roux, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'insertion du dispositif d'examen des réclamations des justiciables par le Médiateur dans l'ordonnance du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.